

## Compte Rendu du Conseil Municipal

-----  
**Séance du mercredi 26 mai 2020**  
-----

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le mardi 26 mai 2020 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

**Présents :** Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Marie-Christine MERMIER, André QUILLOT, Virginie MIANI, Yves LEGER, Muriel FAVRE, Éric SOGNO-LINA, Virginie KOCH, Vivian ROUSSEL, Joffrey DUBOC.

**Excusés :** Audrey VALLEZ donne procuration à Sylvie TARAGON.

Levée de la séance à 20h00.

---

Cette première séance du Conseil Municipal s'est tenue à la salle des fêtes de Clarafond afin d'appliquer les mesures barrières et respecter les règles d'organisation précisées par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 en période de COVID-19.

Après ouverture de la séance à 19h00 par Sylvie TARAGON, Maire sortant, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Joffrey DUBOC est nommé secrétaire de séance.

### **1. Lecture et remise d'une copie de la charte de l'Elu local**

Madame le Maire, Sylvie TARAGON donne lecture de la Charte de l'élue local au nouveau Conseil Municipal, conformément à la loi n°2015366 du 31 mars 2015. Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

### **2. Election du Maire**

A l'unanimité, Virginie MIANI et Eric SOGNO-LINA ont été désignés en qualité d'assesseurs.

Sylvie TARAGON passe la présidence de la séance à Jean-François REVILLOUD en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée.

Celui-ci procède à l'appel des conseillers nouvellement élus, il les déclare installés dans leurs fonctions.

Le Président appelle le Conseil Municipal à élire le Maire.

Mme Sylvie TARAGON se porte candidate.

Le Président invite les membres du Conseil Municipal à voter pour l'élection du Maire au scrutin secret.

Les assesseurs, Virginie MIANI et Eric SOGNO-LINA procèdent au dépouillement.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	8

Nombre de voix obtenues : Quinze (15)

Sylvie TARAGON est élue au premier tour de scrutin à la majorité absolue. Elle est proclamée Maire et est installée immédiatement dans ses fonctions.

Sylvie TARAGON remercie l'assemblée pour cette élection.

### **3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Mme le Maire invite les conseillers à fixer le nombre d'adjoints, sachant que la commune disposait à ce jour de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité et à mains levées, d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

### **4. Election des adjoints**

Madame le Maire précise que pour les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage.

La liste suivante a été déposée :

1. Anne-Laure GUILLET
2. Hervé BOUÉDEC
3. Laurie FALCONNIER
4. Jean-François REVILLOUD

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection des adjoints.

Résultat au premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	8

Les candidats figurant sur la liste conduite par Anne-Laure GUILLET ont été élus à la majorité absolue.

Ils ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leur fonction.

## **5. Délibération portant sur les indemnités de fonction des adjoints**

Le Maire précise que la loi est venue augmenter le taux de rémunération des maires et adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Concernant les indemnités de fonction des adjoints, le Conseil Municipal est tenu de délibérer, il détermine librement le montant dans la limite des taux maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à mains levées, fixe le montant des indemnités de fonctions brutes mensuelles des adjoints, avec effet immédiat, selon les taux suivants pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants (population légale 2020 : 1059 habitants).

	% de l'indice 1027 maximal	Indemnité brute
Maire	51,6	2006,93
Adjoint	19,8	770,10

## **6. Délibération pour annulation des loyers d'avril et de mai du Dodécaèdre (cabinet paramédical situé dans l'ancienne mairie de Clarafond)**

Suite aux mesures gouvernementales prises pour limiter la propagation du virus du COVID-19, le Dodécaèdre s'est vu dans l'obligation de suspendre toutes activités. De ce fait, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler les loyers d'avril et de mai 2020, soit 1100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette mesure.

## **7. Informations et questions diverses**

- Le permis de construire pour la réhabilitation du presbytère a été accepté le 19 mars 2020.
- Suite à une question relative à l'avancement des travaux concernant le raccordement à la fibre optique Madame le Maire rappelle que ceux-ci ne sont pas du ressort de la commune. Elle se renseignera auprès du SYANE.
- Madame le Maire fixe les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal.  
A savoir le mercredi 3 juin 2020 pour la mise en place des commissions municipales et pour l'élection des délégués aux structures intercommunales ;  
et le mercredi 10 juin 2020 pour le vote des budgets 2020.

Le secrétaire de séance,

Joffrey DUBOC



Le Maire,

Sylvie TARAGON

